



Demande de certification d'un site d'extraction favorable à la nature

«Nous souhaitons faire certifier notre site d'extraction, car il bénéficie de mesures en faveur de la nature»

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les indications données dans cette demande de certification sont conformes et nous nous engageons à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie sur notre site d'extraction.

Nom de l'entreprise

Désignation exacte du site d'extraction

NPA / Lieu

Date

Signature

Tampon de l'entreprise

Veuillez renvoyer le présent formulaire de demande de certification dûment complété, avec le dossier de demande de certification et le dossier photo (sur CD ou clef USB) à l'adresse suivante :

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux



Indications générales

Entreprise

Rue et n° / case postale

NPA / Lieu

Canton

Site internet

Adresse de facturation

Correspond à celle de l'entreprise
Indiquer ci-contre une adresse complémentaire
pour la facturation

Personne de contact

Titre ou fonction (personne de contact)

Numéro de téléphone (personne de contact)

Adresse courriel (personne de contact)

Indications sur le site d'extraction

Quelle est la désignation exacte du site d'extraction /
de la gravière ?

Comment votre entreprise gère-t-elle la protection de l'environnement

Planification facultative d'une exploitation écologique

Mesures de protection de l'environnement obligatoires

Comment planifiez-vous les mesures d'ordre écologique au sein de votre entreprise ?

Par notre propre personnel, nom du / de la responsable

Par un bureau spécialisé externe, nom du / de la spécialiste

Comment les mesures d'ordre écologique sont-elles réalisées au sein de votre entreprise ?

Par le personnel de l'exploitation, nom du / de la responsable

Par une organisation externe, nom du / de la responsable



Surfaces proches de l'état naturel

Quels types de milieux trouve-t-on dans votre gravière / site d'extraction ?

Quelles sont leurs surfaces ?

Eaux stagnantes Étangs marécageux / bassins de décantation	a
Eaux temporaires Mares/fossés humides	a
Surfaces graveleuses Sols graveleux / falaises sableuses	a
Surfaces sablonneuses Tas de sable / sable sous les convoyeurs à bande	a
Dépôts Dépôts couverts de végétation	a
Haies /bosquets	a
Surfaces boisées / forêts	a
Prairies extensives	a
Total des surfaces proches de l'état naturel	a

Quelle proportion de la surface totale exploitée représentent les surfaces proches de l'état naturel (en pourcentage) ?

Quelles mesures supplémentaires en faveur de la protection de la nature ont été mises en œuvre jusqu'à présent par votre entreprise dans le cadre de l'exploitation de la gravière?

Installation d'un sentier / d'un parcours didactique	
Visites guidées / formations à l'intérieur de l'aire d'exploitation	
Activités avec des écoles	
Autres mesures	

Remarques



Critères de certification pour un site d'extraction



Principe

Le label de qualité distingue les sites d'extraction qui, grâce à leur valeur écologique particulière, contribuent de manière importante à la préservation de la biodiversité. Les sites d'extraction gérés de manière écologique abritent souvent des amphibiens rares, voire menacés, dont les habitats naturels ont presque entièrement disparu du paysage. De nombreuses espèces pionnières, des oiseaux, d'autres espèces de la petite faune et des insectes trouvent refuge dans ces habitats devenus rares.

Critères

Les critères ont été définis par les partenaires de la Fondation, en particulier l'ASGB, en collaboration avec des experts des milieux écologiques et des autorités cantonales de planification. Avant de remettre un dossier de demande de certification à la Fondation, les exigences suivantes doivent être remplies :

- Établissement d'une planification écologique, puis contrôles annuels par un expert externe,
- Garantie d'une planification, d'une réalisation et d'un entretien écologiques adéquats du site d'exploitation

Dossier de base

Le dossier initial sert de base à la visite du site, ainsi qu'à la prise de décision par le Conseil de Fondation. Il doit être établi par un spécialiste externe et doit comporter les documents suivants :

- La définition des surfaces proches du naturel (avec leurs superficies).
- Une liste complète des espèces, en particulier des espèces cibles à favoriser.
- Une documentation photographique pertinente et les documents de base pour la planification.
- Le formulaire de demande dûment rempli.
- En option, des extraits du RIE, comme pour le dossier de suivi écologique.

Aide pour l'établissement des documents nécessaires à la demande de certification

Vous cherchez un bureau régional de planification ou d'écologie ou vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande ? Nous disposons d'un vaste réseau de spécialistes reconnus et nous vous assistons volontiers dans votre recherche.



Visite annuelle par un expert externe et planification du suivi écologique

Chaque année, un expert choisi par vos soins procède à un contrôle du site, selon les critères suivants:

- Contrôle des surfaces et de leur planification, selon les objectifs définis;
- Mise à jour des plans des surfaces d'extraction et des biotopes itinérants si nécessaire;
- Établissement d'un bref rapport de suivi de 2 à 3 pages avec documentation photo et plans à jour;
- Indications sur les espèces cibles définies dans le dossier de base ainsi que sur d'autres espèces végétales ou animales particulières (pas de liste exhaustive).

Une copie de la planification du suivi écologique / du rapport de suivi doit être transmise chaque année au secrétariat régional de la Fondation en charge du dossier de certification du site d'exploitation.

Recertification – Contrôle de qualité quinquennal par un expert de la Fondation

Tous les 5 ans, un expert de la Fondation procède à une visite sur site, comprenant les points suivants:

- Visite et entretien avec le responsable du site;
- Évaluation des rapports annuels;
- Bref rapport d'audit et proposition de recertification au Conseil de Fondation;
- Recertification, renouvellement du certificat.

Coûts et prestations

Les coûts pour l'établissement du dossier de base par un bureau spécialisé externe se montent à environ 6000.– à 8000.– francs

Le forfait de certification se monte à 3000.– francs (hors TVA) et couvre les prestations suivantes:

- Évaluation du dossier de base;
- Visite sur place et rédaction d'un rapport d'audit par un professionnel de la Fondation;
- Publication et envoi d'un certificat papier encadré (un exemplaire);
- Bref compte-rendu avec galerie de photos, dans la rubrique «Nouveaux sites certifiés» et intégration dans la rubrique «Sites certifiés» sur la page internet de la Fondation Nature & Économie;
- Rédaction d'un communiqué de presse et information des médias régionaux, des communes et des cantons par la fondation;
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la Fondation à des fins publicitaires ou de communication, pendant toute la durée de la certification.

Informations supplémentaires sur les coûts annuels:

- Établissement d'une planification de suivi par un expert externe env. 600.– à 1500.– francs.
- À partir de la deuxième année, la cotisation annuelle en faveur de la Fondation Nature & Économie se monte à 500.– francs (hors TVA). La cotisation annuelle couvre les frais de recertification, des prestations d'assistance et de conseil pour l'amélioration continue des qualités naturelles du site, l'envoi de notre magazine clients et de notre rapport annuel. La résiliation de la certification est possible à chaque fin d'année.

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB, Migros, Losinger Marazzi SA, Winkler & Richard AG, JardinSuisse

Partenaires de projets

Canton de Vaud, Industrielle Werke Basel IWB

